

Spécialités : Infirmier(e)s

La généralisation de la facturation des soins aux forfaits BSI

Réalisé en septembre 2023

SOFIA DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 32 836 540 Euros
Siège social : 6, villa Ballu 75009 Paris
852 414 689 RCS Paris

A partir du 3 octobre 2023, la facturation des soins infirmiers en forfaits BSI sera étendue à tous les patients (jusqu'à présent, le dispositif n'était applicable qu'aux patients âgés de 85 ans et plus).

Cela signifie que les actes AIS facturés pour un patient de moins de 85 ans pourront faire l'objet d'un rejet, en facturation.

Pour vous permettre de facturer ces nouveaux forfaits BSI, il conviendra à compter de cette date de saisir sous le téléservice Ameli pro un BSI intermédiaire pour tous vos patients dépendants dont les soins infirmiers sont toujours en cours afin que l'outil puisse afficher le niveau du forfait journalier à facturer à l'assurance maladie (forfaits BSA/BSB/BSC). Vous pourrez facturer à l'assurance maladie ce bilan intermédiaire réalisé.

Important : pour pouvoir facturer les BSA, BSB ou BSC pour les patients à tous les patient (même âgé de moins de 85 ans), vous devez être en version **484 minimum**.

Pour connaître la version de votre logiciel : menu ?-aide – A propos de :



Attention ! Continuer de facturer des AIS pour ces patients peut vous exposer à des rejets.

Comment faire dans televitale ?

Tout d'abord, uniquement pour ces patients, **facturez toutes les prescriptions qui contiennent des AIS jusqu'au 2 octobre 2023 inclus**. Ensuite, il faut « **Terminer** » ces prescriptions.

Liste des prescriptions

Patients

Nom	Né(e) le
CARTE FACTICE CHARLOTTE	15/04/1982
CARTE FACTICE JEANNE	14/09/1954
CARTE FACTICE JULIETTE	15/04/1982
CARTE FACTICE NICOLAS	03/09/1988
CARTE FACTICE REMY	01/01/1955
JEU-SEIZE JEAN CHRISTOPHE	03/08/1984
JEU-SEIZE LUCETTE	17/08/1955
JEU-SEIZE MARISE	03/08/1982
SPECIMEN CARTE ALEXIS	12/01/2000
SPECIMEN CARTE CONRAD	28/09/1995
SPECIMEN CARTE HELENE	14/07/1993
SPECIMEN CARTE MARIE-AMELIE	01/04/1964
SPECIMEN CARTE SIMON	21/01/1965
TEST ALAIN	01/19/1972

N'afficher que les nouveaux patients sans prescriptions
 Utilisez l'assistant de saisie de la prescription

Prescriptions de CARTE FACTICE CHARLOTTE

Date	Prestations	Début	Fin	Pour	Scan	Fact
01/06/23	2 AIS 3	01/06/23	31/05/24	CJ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

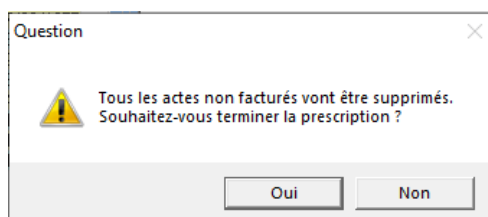
Prescription du 01/06/23 par medecin test

Aucun document Gérer scan Communiquer

- 2 séances de soins infirmiers à 09:00

2 séances de soins infirmiers

Ajouter Modifier Supprimer Imprimer Facturer
Renouveler Voir **Terminer** Agenda Fermer



Répondez OUI

Puis créez une autre prescription qui reste donc la même que la prescription initiale mais avec la nouvelle cotation qu'Ameli pro vous a indiqué suite à la saisie du bilan intermédiaire. La période des soins à exécuter devra démarrer au 3 octobre 2023 dans le traitement.

A la fin de votre saisie, vous aurez donc deux prescriptions pour ces patients, une facturée et archivée (le sablier bleu dans la colonne Fact a disparue) et la nouvelle prescription à utiliser pour facturer la suite de vos soins.

Liste des prescriptions

Patients

Nom

Nom	Né(e) le
CARTE FACTICE CHARLOTTE	15/04/1982
CARTE FACTICE JEANNE	14/09/1954
CARTE FACTICE JULIETTE	15/04/1982
CARTE FACTICE NICOLAS	03/09/1988
CARTE FACTICE REMY	01/01/1955
JEU-SEIZE JEAN CHRISTOPHE	03/08/1984
JEU-SEIZE LUCETTE	17/08/1955
JEU-SEIZE MARISE	03/08/1982
SPECIMEN CARTE ALEXIS	12/01/2000
SPECIMEN CARTE CONRAD	28/09/1995
SPECIMEN CARTE HELENE	14/07/1993
SPECIMEN CARTE MARIE-AMELIE	01/04/1964
SPECIMEN CARTE SIMON	21/01/1965
TEST ALAIN	01/19/1972

N'afficher que les nouveaux patients sans prescriptions
 Utilisez l'assistant de saisie de la prescription

Prescriptions de CARTE FACTICE CHARLOTTE

Date	Prestations	Début	Fin	Pour	Scan	Fact
01/06/23	2 AIS 3 + DI 1.2	03/10/23	31/05/24	CJ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
01/06/23	2 AIS 3	01/06/23	02/10/23	CJ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Prescription du 01/06/23 par medecin test

Aucun document Gérer scan Communiquer

- 2 séances de soins infirmiers à 09:00
- Acte d'établissement de la BSI Renouvellement à 07:00

2 séances de soins infirmiers

Ajouter Modifier Supprimer Imprimer Facturer

Renouveler Voir Terminer Agenda Fermer

Nouvelle période comportant le forfait BSx

Ancienne période comportant le forfait AIS

N'oubliez pas d'ajouter DI 1.2 qui correspond à la rédaction de ce bilan intermédiaire sur Ameli pro dans un autre traitement.